

**SAINT-CANNAT**  
**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 JUIN 2022**

Etaient présents à cette Assemblée : J. Gerard, J. Levi Valensi, D. Camhi, Y. Falchi, L. Maurizio, J.P. Venturini, D. Barbier, A.L. Falquero, G. Sorba, C. Martin, C. Pouliquen, M. Catelin, M. Guillet, D. Jarnigon, S. Bouras, B. Rossi Lumbroso, A. Rubiolo, M.L. Voland, J. Prunaret.

Absents excusés : D. Petit représenté par J. Gerard, S. Boulinguez représentée par B. Rossi Lumbroso, M. Ribes représenté par S. Bouras, C. Fremy représentée par A. Rubiolo, M. Soonekindt, M. Cutillo représenté par G. Sorba, P. Buisson Baumelou, C. Barriere, S. Rochez représentée par J. Prunaret.

Absent : G. Besse

M.L. Voland a été élue secrétaire

### 1°) Attribution de subvention à des associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions aux associations pour un total de 532.730 € sur un montant budgétisé de 580.000 €.

Il est précisé que les conseillers municipaux suivants n'ont pas participé au vote :

- Pour la subvention de l'Amicale du personnel : L. Maurizio
- Pour la subvention du Comité Officiel des Fêtes : M. Catelin, L. Maurizio
- Pour la subvention de la Tortue qui secoue le monde : S. Boulinguez
- Pour la subvention de la Belle Récré : D. Camhi
- Pour la subvention de Vitrines et métiers et Sports et loisirs : J. Prunaret
- Pour la subvention Faï Avans : A. Rubiolo
- Pour la subvention Apirea : Mathieu Ribes

Nom de l'association	Subventions 2022
AIL	50 000
ALSL	1 200
AMAP SAINT-CANNAT	1 300
AMICALE DU PERSONNEL	21 500
LES AMIS DU VIEUX SAINT-CANNAT	500
ASSO USAGERS DU PLATEAU ACTIVITE ECO DE ST CANNAT (APAEP)	8 000
APIREA	500
AROMADE DE CAÏ	400
ART ET EXPRESSION	11 000
ASSOCIATION CLOWNIES EN BASKET	2 000
CENTRE RESSOURCES AIX EN PROVENCE	400
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS / ARAC	200
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE ROGNES	500
BOXING CLUB SAINT-CANNAT	1 200
CANNAT BEACH	200
COMITE OFFICIEL DES FETES	15 000
COMPAGNIE AMARANDE	600
CREA' SON	600
CROIX ROUGE FRANCAISE	100
ECOLE ET PARENTS	500
EN FORME	900
ENFANTS ET LOISIRS CRECHE ( agrément : 58)	200 000
ENFANTS ET LOISIRS MINI CRECHE (agrément : 10)	50 000
ESCL JUDO	3 200
FAÏ AVANS !	300
FESTIV'ACTES (BIENNALE)	2 500
FOYER RURAL	10 000
FRF SASS LA CHAUMIERE	500
GESTE ET HARMONIE	1 300
HANDBALL CONCERNADE	5 500
ATELIER DU POSSIBLE	1 500
BOULE JOYEUSE MODERNE	2 500
LA GYM VOLONTAIRE G.V	1 000
LE FIL D'ARIANE (cirque)	500
LA TORTUE QUI SECOUE LE MONDE	500
LA BELLE RÉCRÉ	9 500
PLANET' JEUNES	65 000
SAINT-CANNAT VOLLEY BALL	700
SCSC	12 000

SCSC FEMININ	5 400
SOLIDARITE PAYSANS PCE	100
SPORT ET LOISIRS	1 100
SYNDICAT D'INITIATIVE	17 000
TENNIS CLUB ST CANNAT	5 700
TRUFFICULTURE 13	900
LA TRUITE DU BAILLI	1 350
UNION SPORTIVE TREVARESSE	4 500
VITRINES ET METIERS ST CANNAT	2 000
YOSEIKAN ST CANNAT	2 500
MISTRAL MODEL CLUB	350
ST CANNADENNE DU SPORT DE HAUT NIVEAU	300
LES COULEURS DU TEMPS	900
ASSO DES ETUDIANTS DU PA	400
JEUNES SAPEURS POMPIERS LAMBESC	400
SOS CHATS ERRANTS	500
CLUB SUBAQUATIQUE	500
PHILATELIE-JACQUEMARD-COLLECTIONS	200
OCCE Barbizet Santolines Touloubre	5530
<b>TOTAL</b>	<b>532 730</b>
Budgétisé 2022	580 000

## 2°) Conventions d'objectifs avec 3 associations

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à conclure entre la Commune et l'association Enfants et Loisirs, sis à Saint-Cannat, gestionnaire d'une crèche et d'une micro crèche associatives dans le cadre de l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 000 € pour la crèche et 50 000€ pour la micro crèche.
- à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à conclure entre la Commune et l'association les Amis de l'Instruction Laïque, sise à Saint-Cannat, œuvrant dans le domaine de l'éducation populaire sur la Commune, dans le cadre de l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000€.
- à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à conclure entre la Commune et l'association Planet'jeunes, sise à Saint-Cannat, œuvrant dans le domaine de l'accueil éducatif des enfants et des jeunes hors temps scolaire, dans le cadre de l'attribution d'une subvention d'un montant de 65.000 €.
- Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer ces conventions

## 3°) Attribution d'une subvention au Comité des fêtes - Organisation de la fête du printemps

Chaque année, la Municipalité reverse les droits de places de la Fête votive au Comité des fêtes, organisateur de la fête, sous forme d'une subvention spécifique. Cette année, un montant de droits de places de 1.490 € a été encaissé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention de 1.490 € au Comité officiel des fêtes de Saint Cannat pour l'organisation de la fête de printemps 2022.

## 4°) Demande de subvention au Département 13 au titre du FDADL 2022

### PRESENTATION DES PROJETS

Après avoir réalisé le nouveau gymnase de la Seigneurie, les deux terrains de tennis couverts et lancé l'extension du groupe scolaire, la Commune souhaite réaliser les investissements structurants suivants :

1. Parc de la Seigneurie
2. Transformation de la salle Yves Montand en salle de spectacles
3. Extension du garage des services techniques
4. Réhabilitation de la salle du 4 septembre
5. Nouvelle crèche
6. Restauration du Canal du Tournon

Le projet 1 est une construction.

Les projets 2 à 6 sont des études de niveau APD en prévision de constructions futures.

### Améliorations environnementales

Le Département demande aux communes, dans le cadre de sa politique de subventions, d'améliorer la situation environnementale des secteurs objets des demandes de subvention.

#### **1. Parc de la Seigneurie**

La Municipalité poursuit l'aménagement du secteur de la Seigneurie par la réalisation d'un parc public, avec un cout d'objectif de 600.000 €HT.

La Commune a missionné un bureau d'études afin de savoir si un dossier Loi sur l'eau est nécessaire. Si cela s'avérait nécessaire, un délai supplémentaire serait nécessaire.

Dans le cadre du FDADL 2022, la Commune sollicite une subvention au Département pour le financement des études préalables, de la maîtrise d'œuvre **jusqu'à la phase APS** et éventuellement du dossier loi sur l'eau.

Cout prévisionnel

- Etude de faisabilité	9.880 €HT
- Dossier loi sur l'eau *	(estimé à 40.000 €T) *
- Maitrise d'œuvre (jusqu'à la phase APD)	17.340 €HT
<b>TOTAL</b>	<b>67.220 €HT</b>

Plan de financement prévisionnel

Département	FDADL 2022	40%	26.888 €
Métropole AMP	CCPD	30%	20.166 €
Commune	Auto financement	30%	20.166 €

Planning de réalisation prévisionnel

2022-2023	Etude préalable, maitrise d'œuvre et Loi sur l'eau *
2023	Marché de travaux
2023 / 2024	Travaux

## **2. Transformation de la salle Yves Montand en salle de spectacles**

La salle Yves Montand est une salle polyvalente, utilisée pour des activités sportives et culturelles.

Il est prévu de transformer la Salle Yves Montand en une véritable salle de spectacles d'environ 200 places assises (jauge en cours de validation), avec un système de gradins rétractables.

La présente demande de subvention au titre du FDADL 2022 porte sur la maitrise d'œuvre jusqu'au niveau APS, et sur les études techniques associées.

Cout prévisionnel

- Maitrise d'œuvre niveau APD	25.000 €HT
- Etudes techniques	10.000 €HT
<b>Total</b>	<b>35.000 €HT</b>

Plan de financement prévisionnel

Département	FDADL 2022	40%	14.000 €HT
Métropole AMP	CCPD	30%	10.500 €HT
Auto financement		30%	10.500 €HT

Planning de réalisation prévisionnel

Déjà réalisé	Programme fonctionnel / Etude de faisabilité
2022-2023	Maitrise d'œuvre / Marché de travaux
2023- 2024	Travaux

## **3. Extension du garage des services techniques**

Les services techniques ont besoin d'espace :

- des locaux pour les personnels administratifs qui sont actuellement dans des espaces exigus et peu adaptés en mairie
- pour du stockage, notamment en prévision de la réhabilitation de la cave coopérative qui abrite énormément de matériels techniques ainsi que le local du CCFF

La présente demande de subvention au titre du FDADL 2022 concerne les études et les travaux de l'extension pour les locaux administratifs des services techniques. Un espace de stockage en mezzanine au-dessus des bureaux est prévu mais ne sera pas suffisant pour l'ensemble des besoins de stockage à moyen terme.

Cout prévisionnel

- Etude de faisabilité	2.560 €HT
- Maitrise d'œuvre complète	39.991 €HT
- études techniques	10.000 €HT
- Travaux	335.216 €HT
<b>TOTAL</b>	<b>387.767 €HT</b>

Plan de financement prévisionnel

Département	FDADL 2022	40%	153.240 €HT
Métropole AMP	CCPD	30%	114.930 €HT
Auto financement		30%	114.930 €HT

Planning de réalisation prévisionnel	
Mai 2022	Etude de faisabilité
Été 2022	Lancement maîtrise d'œuvre
2023	Marché de travaux
2023	Travaux

#### **4. Réhabilitation de la salle du 4 septembre**

La salle du 4 septembre est un gymnase construit au début des années 1970, d'une superficie totale de l'ordre de 800 m<sup>2</sup>. Sa toiture présente des signes de faiblesse (fuites). De plus, ce bâtiment ancien n'est pas du tout isolé et les déperditions de chaleurs sont importantes. Il est nécessaire de réhabiliter ce bâtiment.

Une extension sur le côté est à usage d'accueil et d'espace traiteur est aussi prévue. Quelques améliorations de l'Espace jeune sont aussi prévues comme l'ouverture de fenêtres dans la salle.

La demande de subvention au titre du FDADL 2022 concerne le financement des études jusqu'à la maîtrise d'œuvre niveau APS (avant-projet sommaire).

Cout prévisionnel	
- AMO	9.680 €HT
- Etude de solidité de la charpente	10.000 €HT (en attente du chiffrage)
- Maitrise d'œuvre jusqu'à l'APD + études techniques	30.000 €HT
<b>TOTAL</b>	<b>49.680 €HT</b>

Plan de financement prévisionnel			
Département	FDADL 2022	40%	23.872 €HT
Métropole AMP	CCPD	30%	17.904 €HT
Auto financement		30%	17.904 €HT

Planning de réalisation prévisionnel	
2022	Choix de l'AMO et étude de solidité de la charpente
Fin 2022	Marché de maîtrise d'œuvre
2023	Etude de maîtrise d'œuvre niveau APD / demande de subvention
2024	Travaux (financement prévisionnel : CDDA et CCPD)

#### **5. Crèche**

Il y a actuellement des familles qui ne trouvent pas de solution d'accueil pour leur enfant en bas âge. A court terme, il est envisagé de transformer l'espace petite enfance, qui accueille une micro crèche et une salle mise à disposition à l'association des assistantes maternelles, en une véritable crèche de capacité moyenne.

Il est envisagé de construire une seconde crèche sur un terrain à acquérir sur le site des Ferrages.

La présente demande de subvention au titre de DFADL 2022 concerne des études de maîtrise d'œuvre de niveau APS pour la réalisation de cette future crèche.

Cout prévisionnel	
- Maitrise d'œuvre jusqu'à l'APD et études techniques	30.000 €HT (en attente de devis)

Plan de financement prévisionnel			
- Département	FDADL 2022	40%	12.000 €HT
- Métropole AMP	CCPD	30%	9.000 €HT
- Auto financement		30%	9.000 €HT

Planning de réalisation prévisionnel	
Été 2022	Choix de l'AMO et marché de maîtrise d'œuvre
Fin 2022	Etudes de maîtrise d'œuvre niveau APD et études techniques

#### **6. Canal du Touron**

Le canal du Touron est un petit canal qui a longtemps été exploité par un Syndicat d'arrosants. Ce syndicat a disparu il y a des dizaines d'années. De fait, la Municipalité en a donc récupéré la gestion. Ce canal qui n'a pas été entretenu depuis longtemps, fuit, générant des pertes d'eau importantes et parfois même des risques de dégâts des eaux aux riverains au sud du Canal.

L'eau de ce canal est utilisée par de nombreux jardiniers au nord du Canal et il est nécessaire de préserver cette ressource en eau et d'entretenir le canal.

La présente demande de subvention au titre de DFADL 2022 concerne des études de maîtrise d'œuvre de niveau APS pour ces travaux.

Cout prévisionnel	
- Maitrise d'œuvre jusqu'à l'APD et études techniques	10.000 €HT

Plan de financement prévisionnel			
Département	FDADL 2022	40%	4.000 €HT
Métropole AMP	CCPD	30%	3.000 €HT
Auto financement		30%	3.000 €HT

Planning de réalisation prévisionnel	
2022	Maitrise d'œuvre
2023	Travaux

### COUT GLOBAL DES PROJETS

Le cout global prévisionnel des investissements prévus au titre du FDADL 2022 est de 579.667 €HT

1.	Parc de la Seigneurie	67.220 €HT
2.	Transformation de la salle Yves Montand en salle de spectacle	35.000 €HT
3.	Extension du garage des services techniques	387.767 €HT
4.	Réhabilitation de la salle du 4 septembre	49.680 €HT
5.	Nouvelle Crèche	30.000 €HT
6.	Réhabilitation Canal du Touron	10.000 €HT

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

-	CD13	FDADL 2022	40%	231.867 €
-	Métropole	CCPD	30%	173.900 €
-	Commune	Auto financement	30%	173.900 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil départemental des Bouches du Rhône au titre de "Fonds départemental d'aide au développement local" (FDAL) 2022, pour une subvention de 40% des couts prévisionnels, pour un montant de 240.000.00 €.

### 5°) Demande de subvention au Département au titre du Plan Air énergie climat

Le Conseil départemental des Bouches du Rhône dispose d'une politique d'aide aux communes via divers programmes de subventions.

Le "Plan air énergie climat" est une démarche que le Département des Bouches du Rhône a engagée en 2010 pour diminuer les émissions des gaz à effet de serre, réduire les consommations énergétiques et pour lutter contre la pollution de l'air.

Considérant la nécessité de participer à la politique nationale de développement des énergies renouvelables, au service de l'air et du climat.

#### 1. Groupe scolaire

Installation de dispositifs photovoltaïques sur 3 toitures, et d'une ombrière dans la cour d'école les Santolines. L'énergie sera utilisée en autoconsommation (sauf modification de la réglementation sur le financement de l'énergie photovoltaïque).

Cout prévisionnel 132.013,54 €HT

Plan de financement			
Département	60%	79.208,12 €	
Métropole	10%	13.201,35 €	
Auto financement	30%	39.604,07 €	

Planning prévisionnel  
Eté 2023

#### 2. Parking de la crèche

Installation d'un dispositif photovoltaïque. Il s'agira d'abord d'un dispositif de taille modeste (5 places de parking) afin de voir l'effet visuel sur les espaces urbains.

L'énergie sera utilisée en autoconsommation (sauf modification de la réglementation sur le financement de l'énergie photovoltaïque).

Cout prévisionnel 21.262,50 €HT

Plan de financement			
Département	60%	12.757,50 €	
Métropole	10%	2.126,25 €	
Auto financement	30%	6.378,75 €	

Planning prévisionnel  
1<sup>er</sup> trimestre 2023

### 3. Bornes de recharge de véhicules électriques

En prévision de l'acquisition de véhicules électriques pour les services municipaux, il est nécessaire d'installer des bornes de recharge.

Cout prévisionnel 12.458,50 €HT

Plan de financement

Département	60%	7.475,10 €
Métropole	10%	1.245,85 €
Auto financement	30%	3.737,55 €

Planning prévisionnel  
Fin 2022 / Début 2023

### 4. Achat de Véhicules électriques pour les services techniques

La Commune souhaite réaliser l'acquisition de 2 véhicules 100 % électriques qui remplaceront 2 véhicules vieillissants.

Cout prévisionnel 78.384,33 €HT

Plan de financement

Département	70%	54.869,03 €
Métropole	0%	0 €
Auto financement	30%	23.515,30 €

Planning prévisionnel  
Fin 2022 / Début 2023

### 5. Eclairage public et sportif

La Municipalité poursuit son programme de rénovation de l'éclairage public et sportif (stade, boulodrome et tennis) en leds, permettant à la fois de favoriser la transition énergétique du village et réduire sa facture d'énergie.

Cout prévisionnel 193.965,47 €HT

Plan de financement

Département	60%	116.379,28 €
Métropole	10%	19.396,55 €
Auto financement	30%	58.189,64 €

Planning prévisionnel

Installation dans la cour des Santolines	Fin 2022
Installation en toitures	Premier trimestre 2023
Borne IRVE	fin 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De solliciter le Conseil départemental des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif "Plan Air Energie Climat Territorial" 2022, pour les projets présentés ci-dessus, pour une subvention totale de 270.689,04 €,
- De s'engager à respecter les conditions de financement du Département,
- De rapporter (annuler) la délibération n°2022-006 en date du 15 février 2022,
- De rapporter (annuler) la décision du Maire n°2022-017D portant sur l'achat de 2 véhicules électriques,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer tout document y afférant.

### 6°) Durée d'amortissement des subventions pour les logements sociaux

Les subventions d'équipement versées figurent désormais dans la catégorie des immobilisations qui doivent obligatoirement être amorties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De dire que les subventions d'équipement seront amorties selon les durées suivantes :
  - cinq ans (5) pour les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études,
  - trente ans (30) pour les subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations,
  - quarante ans (40) pour les subventions qui financent des projets d'infrastructure d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...).

### 7°) Signature de 2 conventions pour des travaux de voirie - Entrée de ville côté Lambesc

La Métropole AMP est compétente pour la réalisation des améliorations des entrées de villes et villages, en particulier sur le Pays d'Aix.

La Commune et la Métropole travaillent depuis plusieurs années sur l'amélioration de l'entrée de ville ouest, du côté de Lambesc. Il y a lieu de sécuriser ce secteur. Cet aménagement permettra aussi de supprimer le tourne-à-gauche dangereux au niveau du chemin de la Maissonnette / RD7N. Les études menées par la Métropole montre la nécessité de réaliser un carrefour à feu.

Pour des raisons de sécurité un platane sera abattu. Des compensations environnementales sont prévues par la plantation de nombreux espaces verts.

Il est nécessaire de signer deux conventions :

- une convention tripartite Département 13 / Commune / Métropole AMP
  - o pour le Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage en faveur de la Métropole sur cet aménagement qui est en grande partie sur une route départementale
  - o et pour l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages entre la Commune et le Département (NB : la commune ne prend pas en gestion les platanes qui appartiennent au Département)
- une convention bipartite entre la Commune et la Métropole
  - o pour mettre le foncier nécessaire à la disposition de la Métropole pour l'aménagement de la nouvelle rue (pas sur la RD7N)
  - o et pour intégrer dans l'opération des travaux de compétence communale, que la commune devra rembourser à la Métropole (réseau de télécommunication / vidéo protection 18.000 €HT estimés. Le montant définitif sera connu à l'issu du marché de travaux)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider les deux conventions présentées ci-dessus avec la Métropole AMP et le Département 13.

### 8°) Modification au règlement de la piscine municipale

Le règlement de la piscine municipale a été voté en juillet 2019.

En 2020, une version covid du règlement avait imposé le port du bonnet de bain. Après deux années d'application cette disposition d'hygiène n'a pas posé de difficulté. Il est proposé de la pérenniser.

Il est aussi proposé de préciser que seuls les maillots de bain normaux sont acceptés, à l'exclusion des shorts, caleçons, burkinis, etc. même destinés à la baignade.

Quelques autres modifications mineures ont été apportées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le nouveau règlement de la piscine municipale.

---